

23 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 23 janvier 2018, à 19 h, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M<sup>ME</sup> ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE  
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N<sup>O</sup> 1  
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N<sup>O</sup> 2,  
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N<sup>O</sup> 3  
M<sup>ME</sup> DELPHINE GUINANT, DISTRICT N<sup>O</sup> 4  
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N<sup>O</sup> 5

EST ABSENTE : M<sup>ME</sup> MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N<sup>O</sup> 6

EST AUSSI PRÉSENT : M. RENALD GRAVEL,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PUBLIC : ENVIRON 14 PERSONNES

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et monsieur Renald Gravel agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h.

18-01-001

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)

### 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
11 DÉCEMBRE 2017

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
15 DÉCEMBRE 2017

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 715-  
2007-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 715-2007 CONCERNANT LE  
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

5.2 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT  
NUMÉRO 877-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES  
BARRAGES DU LAC GAREAU ET UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

5.3 MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ ET CRÉATION D'UN  
POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) DE L'URBANISME

5.4 SYNDICAT DES EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
ALPHONSE-RODRIGUEZ – LETTRE D'ENTENTE – MANŒUVRE – DANIEL  
GAUDET

- 5.5 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**
- 6. **CORRESPONDANCE**
  - 6.1 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**
- 7. **FINANCE**
  - 7.1 **ADOPTION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2017**
- 8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 8.1 **BRIS DE POMPE – FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX**
- 9. **TRANSPORT**
  - 9.1 **REDDITION DE COMPTE – SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**
  - 9.2 **ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS MULTIFONCTIONNELS**
  - 9.3 **ENTRETIEN DE LA ROUTE 343 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**
- 10. **HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 10.1 **RÈGLEMENT NUMÉRO 866-2016 – AUTORISATION DE FINANCEMENT – REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**
  - 10.2 **TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES BARRAGES DU LAC DONTIGNY ET DU LAC MARCHAND**
  - 10.3 **PEAV – LIBÉRATION FINALE DE LA RETENUE D'HONORAIRES À LA FIRME NORDA STELO INC. (ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL) – 20 000 \$**
- 11. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. **AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS**
  - 12.1 **PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017**
  - 12.2 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**
- 13. **LOISIR, CULTURE ET TOURISME**
  - 13.1 **SUBVENTIONS 2018 AUX ORGANISMES MUNICIPAUX**
  - 13.2 **SUBVENTION – COMPTOIR VESTIMENTAIRE**
  - 13.3 **PRÊT DE MATÉRIEL, D'ÉQUIPEMENTS ET ACCÈS AUX TERRAINS MUNICIPAUX – LES COUREURS DE BOIS SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ INC. – LA RANDONNÉE DE MOTONEIGES ANTIQUES 2018**
  - 13.4 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER – LOCAUX DU CLSC**
  - 13.5 **ST-ALPHONSE EN BLANC – 16 ET 17 FÉVRIER 2018**

**13.6 RENOUELEMENT DE DROITS DE PASSAGE – LES COUREURS DE BOIS –  
MOTONEIGE**

**14. AFFAIRES DIVERSES**

**14.1 PEAV – PROJET D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DU VILLAGE – ACHAT D'UN  
TERRAIN POUR L'AIRE DE PROTECTION DES PUIXS – ADDENDA**

**14.2 LES SERVICES EXP INC. – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET  
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – AJOUT DE  
SERPENTIN À L'AQUEDUC M<sup>c</sup>MANIMAN**

**14.3 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018 – COMITÉ RÉGIONAL  
POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION (CRÉVALE)**

**14.4 RENOUELEMENT – BANQUE D'HEURES – ENTRETIEN RÉSEAU  
INFORMATIQUE – RÉSO PRO INC.**

**14.5 SOCCER – PROTOCOLE D'ENTENTE**

**14.6 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE CANADA-  
QUÉBEC (TECQ)**

**14.7 LES COMPAGNONS DE LOUIS CYR – DÉFI HIVERNAL LOUIS-CYR**

**14.8 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SAINT-PATRICK – PARTICIPATION DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**

**15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET  
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE**

**16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**18-01-002 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le  
11 décembre 2017 soit et est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-003 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
15 DÉCEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le  
15 décembre 2017 soit et est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**18-01-004 5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 715-2007-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 715-2007 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le conseiller Pierre Lavallée dépose un avis de motion et un projet du règlement numéro 715-2007-1 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 715-2007-1 modifiant le règlement numéro 715-2007 concernant le traitement des élus municipaux.

**18-01-005 5.2 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO 877-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BARRAGES DU LAC GAREAU ET UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

En vertu de l'article 557 de la *Loi sur les Élections et les Référendums* dans les municipalités, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 877-2017 intitulé « **RÈGLEMENT NUMÉRO 877-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BARRAGES DU LAC GAREAU ET UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT** » à l'effet :

QUE la tenue du registre a eu lieu le 8 janvier 2017;

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 877-2017 est de 93;

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20;

QUE le nombre de signatures apposées est de un (1);

QUE le règlement numéro 877-2017 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**18-01-006 5.3 MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ ET CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) DE L'URBANISME**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 17-06-167, la Municipalité adoptait un nouvel organigramme;

ATTENDU les changements récents intervenus dans la prestation de services attendue de la municipalité par le nouveau conseil municipal, notamment en matière d'urbanisme, de loisir, de culture et de protection de l'environnement;

ATTENDU l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement de la M.R.C. Matawinie;

ATTENDU le besoin de mettre à jour toute notre réglementation d'urbanisme qui ne répond plus à la réalité et aux enjeux d'aujourd'hui;

ATTENDU la nécessité d'adapter notre fonctionnement pour répondre à ces attentes;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ  
ET RÉSOLU :

DE créer un poste de directeur(trice) de l'Urbanisme;

D'adopter l'organigramme joint à la présente;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-007 5.4 SYNDICAT DES EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – LETTRE D'ENTENTE – MANŒUVRE – DANIEL GAUDET**

ATTENDU QUE la convention collective de travail actuellement en vigueur est échu depuis le 31 décembre 2015;

ATTENDU les besoins de la Municipalité en matière de maintenance de ses bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'entériner la lettre d'entente intervenue le 15 décembre 2017 et permettant, au besoin, un horaire de travail de 40 heures par semaine, débutant à 5 h et se terminant à 14 h, pour le poste de manœuvre détenu par M. Daniel Gaudet, et ce, selon l'affectation des tâches définies par l'employeur et le chef d'équipe;

QUE la présente résolution ait effet rétroactif au 4 janvier 2018;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-008 5.5 RENOUELEMENT D'ADHÉSION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez fait partie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU l'importance pour le directeur général et secrétaire-trésorier de bénéficier des avantages reliés à cette association offrant soutien, information et documents de travail, formation et outils de travail et des occasions d'échanges et de réseautage;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE renouveler l'adhésion du directeur général et secrétaire-trésorier à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2018 au montant de 450 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 01 130 00 494;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

## 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – janvier 2018 » a été déposé au Conseil municipal.

## 7. FINANCE

18-01-009

### 7.1 ADOPTION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de décembre 2017, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

· Déboursés du mois de décembre 2017	777 802,15 \$
· Comptes à payer du mois de novembre 2017	<u>284 640,10 \$</u>
· Total des déboursés du mois de décembre 2017	1 062 442,25 \$

QUE les comptes à payer pour le mois de décembre 2017 d'une somme de 244 166,21 \$, tels que rapportés à la « Liste des comptes fournisseurs », soient acceptés et payés;

QUE le sommaire de paie mensuel d'une somme de 94 724,54 \$ soit accepté et payé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

18-01-010

### 8.1 BRIS DE POMPE – FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX

ATTENDU QUE lors d'une intervention d'appui du service de Sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Béatrix, une pompe incendie portative a été endommagée par un membre de l'équipe du service de Sécurité incendie de Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU la facture de la municipalité de Sainte-Béatrix;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil accepte de payer à la municipalité de Sainte-Béatrix un montant de 4 800 \$ en guise de contribution pour le remplacement de la pompe incendie portative;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 190 00 995 et puisée à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. TRANSPORT**

18-01-011

**9.1 REDDITION DE COMPTE – SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports désire obtenir une confirmation de l'utilisation de la subvention pour les chemins municipaux dans le cadre de la subvention du PAARRM;

ATTENDU QUE le service des Travaux publics a effectivement procédé à la réfection du réseau local dans le respect de la demande acheminée au Député;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la confirmation de l'exécution des travaux de pavage, correction de pavage, remplacement et nouveaux ponceaux, reprofilage de fossés, glissières de sécurité, sur la 1<sup>re</sup> rue Bastien, le 4<sup>e</sup> Rang et le 5<sup>e</sup> Rang;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur ces chemins pour un montant total de 58 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-012

**9.2 ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS MULTIFONCTIONNELS**

ATTENDU QUE le réseau des sentiers multifonctionnels est un actif important dans la municipalité;

ATTENDU la nécessité d'en assurer la signalisation et l'entretien;

ATTENDU QUE le balisage des sentiers en hiver est actuellement assuré avec une motoneige Skandic de 2009 et que cette pièce d'équipement ne répond plus à nos besoins;

ATTENDU QUE cette motoneige pourra être recyclée pour faire face à des situations d'urgence hors route;

ATTENDU les recherches réalisées quant aux véhicules disponibles sur le marché;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE procéder à l'acquisition d'un véhicule Suzuki Carry 1992 4 x 4 et de différentes options au coût de 18 047,18 \$ plus les taxes applicables de l'entreprise Importation Ecoboat inc.;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03 310 00 525 et puisée à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-013**

**9.3 ENTRETIEN DE LA ROUTE 343 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**

ATTENDU QUE l'entretien hivernal de la route 343 est la responsabilité du Ministère;

ATTENDU QUE le niveau de service pour le tronçon localisé entre Joliette et Saint-Côme est stipulé dans un devis standardisé;

ATTENDU QUE différents sous-traitants ont été mandatés par le Ministère pour l'entretien hivernal de ce tronçon;

ATTENDU QUE des variations importantes sont observées dans la qualité du déneigement d'une municipalité à l'autre;

ATTENDU les plaintes récurrentes reçues des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de remédier aux lacunes observées, dont l'énorme différence de l'état de la chaussée à la limite des municipalités de Sainte-Marcelline-de-Kildare et de Saint-Alphonse-Rodriguez et d'assurer une application uniforme du devis d'entretien hivernal du tronçon de la route 343 localisé entre Joliette et Saint-Côme;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**18-01-014**

**10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 866-2016 – AUTORISATION DE FINANCEMENT – REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a adopté par règlement un programme de réhabilitation de l'environnement qui vise à consentir un prêt à certains citoyens qui mettent aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU le règlement numéro 866-2016 autorisant les travaux requis pour le remplacement des installations septiques polluantes et autorisant à cette fin un emprunt à long terme de 1 M\$;



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**  
**MRC DE MATAWINIE**

ATTENDU QU' un contrat intervient entre la Municipalité et chaque citoyen qui décide de se prémunir de ce financement municipal pour procéder à la mise aux normes de son installation septique;

ATTENDU la résolution numéro 16-10-411 qui mandate le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les ententes concernant le financement des travaux de mise aux normes des installations septiques de résidences isolées;

ATTENDU QUE les ententes sont conformément signées, les travaux sont exécutés selon les dispositions du règlement numéro 843-2015 et les pièces justificatives sont déposées de la part des propriétaires suivants :

401, ROUTE 343  
16 320,70 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES

533, RUE LASALLE  
15 310,07 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité effectue le paiement du montant ci-haut mentionné aux entrepreneurs qui ont la responsabilité des travaux à l'adresse concernée;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 060 00 866;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-015**

**10.2 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES BARRAGES DU LAC DONTIGNY ET DU LAC MARCHAND**

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de quatre (4) barrages, dont celui des lacs Marchand et Dontigny;

ATTENDU QUE suite à une inspection statutaire de ces barrages, il y a lieu d'effectuer certains correctifs;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité s'engage à effectuer lesdits correctifs d'ici le 31 décembre 2020;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 460 00 520 pour le barrage du lac Dontigny;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 460 00 521 pour le barrage du lac Marchand;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-016 10.3 PEAV – LIBÉRATION FINALE DE LA RETENUE D'HONORAIRES À LA FIRME NORDA STELO INC. (ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL) – 20 000 \$**

ATTENDU la recommandation initiale de la firme Les Services Exp inc. à l'effet d'effectuer des retenues temporaires totalisant 141 165,92 \$ relativement à différents mandats du projet PEAV;

ATTENDU les recommandations ultérieures pour que soit libérées graduellement une partie des retenues suite aux ententes intervenues avec Norda Stelo inc.;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc et d'égout du village est en opération et qu'il y a lieu de parachever la reddition finale des comptes;

ATTENDU QU' un solde de 20 000 \$ reste à être libéré;

ATTENDU QUE Norda Stelo inc. a récemment produit les biens livrables attendus par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE libérer la somme finale de 20 000 \$, le montant requis étant puisé au poste budgétaire 23 050 09 721;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS**

**12.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017**

Le rapport de statistiques des permis émis pour le mois de décembre 2017 est déposé au Conseil.

**18-01-017 12.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

ATTENDU le départ de madame Hélène Roy et monsieur Yves Legault du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE deux nouvelles membres se joignent au Comité consultatif d'urbanisme, soient mesdames Maryse Bérubé et Lydia Dumais;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est actuellement formé de six (6) citoyens en plus de deux (2) conseillers de la Municipalité, dont l'un d'entre eux est non votant;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soient nommés la conseillère Mireille Asselin et le conseiller Jean Ouellet comme représentants de la Municipalité au Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le Comité consultatif d'urbanisme est maintenant composé des membres suivants :

<b>NOMS</b>	<b>ÉCHÉANCE DU MANDAT</b>
MARYSE BÉRUBÉ	16 MAI 2019
JEAN-LOUIS CADIEUX	16 MAI 2019
LYDIA DUMAIS	16 MAI 2019
STÉPHANE LOYER	16 MAI 2019
LOUIS MORISSETTE	16 MAI 2019
JEAN-PIERRE ARBOUR	16 MAI 2020
CLAUDE BLEAU	16 MAI 2020
SOPHIE LAPORTE	16 MAI 2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **13. LOISIR, CULTURE ET TOURISME**

**18-01-018**

#### **13.1 SUBVENTIONS 2018 AUX ORGANISMES MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer les bénévoles et leurs organismes lors de leurs activités respectives;

ATTENDU QUE des montants ont été budgétés et sont disponibles pour des projets et pour le soutien statutaire de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE,  
 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT  
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les subventions ci-dessous soient adoptées pour l'année 2018 :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CODE BUDGÉTAIRE</b>
Association des pompiers de Saint-Alphonse-Rodriguez	1 500 \$	02 701 99 970
Club de l'Âge d'or de Saint-Alphonse-Rodriguez	1 000 \$	02 701 99 970
Conseil des arts, de la culture et du patrimoine	3 000 \$	02 701 99 970
Les Maux de tête – Scrabble	500 \$	02 701 99 970
Société d'histoire	2 400 \$	02 701 99 970
Chœur Belles-Montagnes	500 \$	02 701 99 970
Association Plein air du lac Pierre	2 500 \$	02 701 99 970

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-019**

#### **13.2 SUBVENTION – COMPTOIR VESTIMENTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer les bénévoles et leurs organismes lors de leurs activités respectives;

ATTENDU QUE des montants ont été budgétés et sont disponibles pour des projets et pour le soutien statutaire de fonctionnement;

ATTENDU le bail de location du local du comptoir vestimentaire;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil municipal débourse la somme d'approximativement 8 000 \$ annuellement pour défrayer le coût du loyer du local logeant le comptoir vestimentaire;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 96 970;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-020**

**13.3 PRÊT DE MATÉRIEL, D'ÉQUIPEMENTS ET ACCÈS AUX TERRAINS MUNICIPAUX – LES COUREURS DE BOIS SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ INC. – LA RANDONNÉE DE MOTONEIGES ANTIQUES 2018**

ATTENDU la demande de participation de la Municipalité à l'activité annuelle la randonnée de motoneiges antiques par l'organisme les Coureurs de bois;

ATTENDU QUE cette demande consiste :

- au prêt d'une camionnette (pick-up) pour permettre le bon déroulement de l'activité;
- au prêt de divers articles servant à la tenue d'événements tels que : cônes, barrières de rue, blocs de ciment, marquises, poubelles, cafetière, tables, etc.;
- à donner accès à la cour du garage municipal lors de la journée du 3 février 2018 pour accéder aux sentiers de motoneige plus facilement;
- à fournir une ressource du service des Travaux publics en respectant son horaire régulier de travail;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE ce Conseil entérine le prêt des équipements et demandes d'accès précités pour la tenue de cette activité annuelle;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-021**

**13.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER – LOCAUX DU CLSC**

ATTENDU QUE la Municipalité doit entretenir les locaux du CLSC selon le protocole d'entente intervenu entre le Centre de santé et des services sociaux du Nord de Lanaudière (CSSSNL) et la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**  
**MRC DE MATAWINIE**

ATTENDU QUE madame Johanne Desailliers a déjà le contrat d'entretien des locaux du CLSC et qu'elle offre un service adéquat, selon le protocole, assorti d'un tarif avantageux;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE renouveler le contrat de madame Johanne Desailliers pour l'entretien des locaux du CLSC pour l'année 2018, pour un montant forfaitaire de 5 825 \$ incluant les taxes applicables, selon les termes du contrat;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 98 520

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-022**

**13.5 ST-ALPHONSE EN BLANC – 16 ET 17 FÉVRIER 2018**

ATTENDU QUE St-Alphonse en blanc en est à sa quatrième édition;

ATTENDU QUE la programmation du St-Alphonse en blanc a été déposée;

ATTENDU QUE les dates ont été retenues afin de tenir compte des différents événements proposés à Saint-Alphonse-Rodriguez durant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce Conseil accepte la programmation de l'édition 2018 du carnaval St-Alphonse en blanc incluant le prêt des locaux et les tarifs établis dont le budget sera de l'ordre de 24 000 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 25 447;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-023**

**13.6 RENOUELEMENT DE DROITS DE PASSAGE – LES COUREURS DE BOIS – MOTONEIGE**

ATTENDU QU' une résolution de la Municipalité est nécessaire afin qu'une partie des sentiers de motoneige puissent traverser ou emprunter certaines rues municipales publiques pour la saison 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soient autorisées les démarches et actions décrites ci-après;

- 1) que les motoneigistes dont les motoneiges ne sont pas munies de silencieux respectant les différentes réglementations sont interdits de circuler dans les droits de passage qui leur sont consentis par la présente résolution;
- 2) qu'une surveillance particulière soit exercée par les Coureurs de Bois Saint-Alphonse-Rodriguez inc. sur toutes les rues faisant l'objet de la présente réglementation, et particulièrement sur les sentiers traversant le périmètre urbain, de manière à s'assurer du respect de la limitation de vitesse et du bruit des silencieux;

QUE la Municipalité se réserve le droit d'annuler la présente autorisation en tout temps et sans préavis si elle considère que les conditions exigées ne sont pas normalement respectées.

### RENOUVELLEMENT POUR LA SAISON 2017-2018

#### VALIDATION DES TRAVERSES DE MOTONEIGES À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

#### CLUB: LES COUREURS DE BOIS SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ INC.

ROUTE/RUE TRAVERSÉE	LOCALISATION	REMARQUE
rang des Sables	100 m du 120, rang des Sables	traverse du rang sur 75 m
rue Corcoran	281, rue Corcoran	25 m de M <sup>me</sup> Jessica Desrosiers et M. Jean-Michaël Perreault et à l'entrée de M. Alfred Perreault
rue Albini	rue Albini, sur 80 % de la longueur	sentier sur le fossé
rue Évangéline	traverse d'Albini à 75 m de la 343	environ 50 m sur la rue Évangéline
rue du Domaine	traverse environ à 75 m de la 343	traverse directe
rue du Lac Marchand	traverse au 51, rue du Lac-Marchand	sur environ 75 m jusqu'à la limite du terrain de M. Léon Préville
rue des Érables	rue des Érables sur les derniers 300 m	jusqu'au site de l'ancien dépotoir
rue du Pont-Rouge	traverse à 150 m du lac Stanley	traverse en diagonale sur 40 m
4 <sup>e</sup> Rang	traverse à proximité de la ligne d'Hydro-Québec	traverse directe
5 <sup>e</sup> Rang	traverse à environ ½ km de la rue Coderre	côté sud-ouest de la rue Coderre, traverse directe
rue Fleury	traverse à la hauteur de la 343	de la 343 à Notre-Dame
rue des Monts	traverse à la hauteur de la 343	traverse directe
rue Lavallée	traverse à la hauteur de la 343	traverse directe
rue Lafond	traverse à la hauteur de la 343	traverse directe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES DIVERSES

18-01-024

14.1 PEAV – PROJET D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DU VILLAGE – ACHAT D'UN TERRAIN POUR L'AIRE DE PROTECTION DES PUIITS – ADDENDA

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'aménagement d'un réseau d'égout et d'aqueduc au village (PEAV), la Municipalité devait protéger l'aire entourant ses puits de consommation d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé, à cette fin, à l'acquisition des lots 23-6 et 24A-6 du 2<sup>e</sup> Rang, Canton de Cathcart, localisés dans l'aire de protection de ces puits;

ATTENDU la résolution numéro 2014-02-039 mandatant le notaire Michel Dionne pour procéder à cette acquisition, au montant de 45 000 \$ et que celle-ci a été réalisée;

ATTENDU les informations additionnelles récemment portées à l'attention de la Municipalité et aux membres du Conseil et la nécessité de procéder à une correction;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE procéder au versement d'une somme additionnelle de 3 035 \$ aux cédants des lots ci-haut mentionnés;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-025

14.2 LES SERVICES EXP INC. – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) (AJOUT SERPENTIN AQUEDUC M<sup>o</sup>MANIMAN)

ATTENDU QUE dans le cadre du Projet d'installation de serpentins à l'aqueduc M<sup>o</sup>Maniman, la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. doit soumettre une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parc (MDDELCC) tel que stipulé à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit mandatée la firme d'ingénieurs Les Services **exp** inc. pour soumettre la demande du certificat d'autorisation auprès du MDDELCC et présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE soit confirmé l'engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par Les Services exp inc., quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE soit confirmé l'engagement à utiliser et à entretenir les installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur;

QUE soit confirmé l'engagement, le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;

QUE soit confirmé l'engagement de mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

QU'un chèque au montant de 664 \$ soit libellé à l'ordre du ministre des Finances du Québec et transmis pour les fins de la demande du certificat d'autorisation.

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18-01-026

**14.3 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018 – COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION (CRÉVALE)**

ATTENDU QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se trouve parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

DE démontrer notre adhésion aux *Journées de la persévérance scolaire* qui auront lieu du 12 au 16 février 2018 en portant le ruban vert et blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;

QUE la Municipalité s'engage à participer aux #JPS2018 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2018 »;

QUE les élus municipaux remettent dans chaque classe des médailles soulignant la persévérance scolaire de 18 élèves;

D'organiser des présentations d'une conférence animée par le conférencier, auteur et animateur François Desaulniers, pour tous les élèves de l'école, encourageant et mettant en lumière la persévérance des jeunes en collaboration avec la bibliothèque municipale, au cout total de 1 000 \$;

D'offrir à tous les enfants de l'école, en collaboration avec les organismes locaux, chocolat chaud et guimauves à l'heure du diner;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 702 30 419;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-027**

**14.4 RENOUVELLEMENT – BANQUE D'HEURES – ENTRETIEN RÉSEAU INFORMATIQUE – RÉ SOPRO INC.**

ATTENDU QUE le réseau informatique municipal demande fréquemment des ajustements, réparations, interventions et mises à jour;

ATTENDU QUE l'entreprise Résopro inc. dessert déjà la Municipalité, qu'elle offre un service adéquat assorti d'un tarif avantageux en raison d'une réserve de banque d'heures;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QU'un contrat d'entretien informatique de cent (100) heures soit octroyé à l'entreprise Résopro inc. au tarif horaire de 85 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 414;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-028**

**14.5 SOCCER – PROTOCOLE D'ENTENTE**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes, entre autres par la pratique du soccer;

ATTENDU QUE la Municipalité entretient son terrain de soccer afin que les sportifs puissent pratiquer leur sport à proximité de chez eux;

ATTENDU QUE les STAR proposent un protocole d'entente à la Municipalité concernant le soccer

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE de convenir d'un protocole d'entente avec les STAR (anciennement Soccer Rawdon) pour la saison 2018 incluant le prêt du terrain de soccer de Saint-Alphonse-Rodriguez et une aide financière à l'association de Soccer Rawdon, d'une valeur de 100 \$ par joueur de soccer de catégorie U5 à U7 et d'une valeur de 50 \$ par joueur de soccer de catégorie U8 à U17, résident de Saint-Alphonse-Rodriguez, inscrit auprès de l'association des STAR;

DE convenir que, dès le mois de septembre 2018, une entente devra être prise concernant la saison 2019;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18-01-029

**14.6 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE CANADA-QUÉBEC (TECQ)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18-01-030

**14.7 LES COMPAGNONS DE LOUIS CYR – DÉFI HIVERNAL LOUIS-CYR**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'invitation pour participer au Défi hivernal Louis-Cyr;

ATTENDU QUE cette campagne a pour but d'amasser des fonds au profit de la Maison Louis-Cyr qui sera principalement consacrée aux opérations du musée et au développement de nouveaux produits;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité participe à cette campagne de financement en formant une équipe au coût de 600 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-01-031**

**14.8 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SAINT-PATRICK – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**

ATTENDU QUE la municipalité de Rawdon soulignera le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Saint-Patrick;

ATTENDU QUE cet événement soulignera l'apport de la communauté irlandaise dans notre région;

ATTENDU QU' à cette occasion, une méga-parade sera organisée;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez contribue au succès de l'événement en fournissant un char allégorique;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE**

**16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des contribuables.

**18-01-032**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 20 h.

ISABELLE PERREULT  
MAIRESSE

RENALD GRAVEL, M.A.  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

**CERTIFICAT DES CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par les résolutions de cette séance ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2018.

Signé ce \_\_\_\_\_ 2018

---

RENALD GRAVEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---